



2 Septembre 2020 : Pensées relatives à la parole biblique

Foto: P. Johanning

« Recommande aux riches du présent siècle de ne pas être orgueilleux, et de ne pas mettre leur espérance dans des richesses incertaines, mais de la mettre en Dieu, qui nous donne avec abondance toutes choses pour que nous en jouissions. Recommande-leur de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, d'avoir de la libéralité, de la générosité » (I Timothée 6 : 17-18).

Le texte biblique pour la veillée d'aujourd'hui provient du dernier chapitre de la première épître à Timothée, qui traite de l'ordre au sein de la communauté, des devoirs des ministres et du comportement des membres de la communauté. La communauté chrétienne de la fin du premier siècle au cours duquel l'épître a été rédigée était le reflet de la société antique. Désormais, elle n'était plus seulement composée de pauvres, de nécessiteux et d'esclaves, mais également de personnes aisées voire riches. Dans le dernier chapitre, il est fait mention d'un certain nombre d'exhortations, par exemple à se tenir à l'écart des fausses doctrines, à pratiquer une véritable piété ou à défendre les autorités devant Dieu.

Mise en garde des riches

Dans notre passage biblique, Paul s'adresse directement aux membres fortunés de la communauté (il était déjà question d'eux dans les versets 9 et 10). Il les avertit de ne pas faire de la recherche de l'aisance matérielle leur but primaire dans la vie : « Mais ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perte. » Le désir effréné de possession ainsi que la soif de luxe et de plaisirs sont abordés dans les termes les plus directs. L'auteur de l'épître n'est pas opposé

à la fortune terrestre en soi. Un chrétien qui dispose d'une fortune matérielle n'a pas à en avoir honte ni à la renier. Il est toutefois recommandé que sa disposition soit éloignée de la fierté à l'égard de la fortune acquise par le travail, gagnée ou même échue.

Bienheureux celui qui reconnaît que toutes les choses terrestres sont éphémères, que les richesses matérielles, comme toutes les choses terrestres, sont passagères. C'est pourquoi le riche est également bien avisé de ne pas espérer en les choses terrestres ni bâtir sur elles, mais de placer toute son espérance en Dieu. C'est précisément l'espérance qui se tourne uniquement vers Dieu qui permet d'entamer une relation appropriée aux richesses terrestres.

Être reconnaissant pour ce qui nous est échu en biens matériels

L'épître indique clairement que Dieu est le donateur de toutes bonnes choses et la prospérité peut précisément être considérée comme une « bonne chose ». Elle peut également être perçue comme une bénédiction. Lorsque Dieu bénit, en offrant les bonnes choses en abondance, l'homme peut volontiers en profiter. Jésus lui-même n'a pas évité les riches, il est même « allé loger » chez eux (*Luc 19 : 2-7*). Mais la rencontre avec Jésus leur a fait comprendre qu'ils devaient restituer les biens acquis illégalement. Le publicain Zachée dit à Jésus : « Voici, Seigneur, je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et, si j'ai fait tort de quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple. » (*Luc 19 : 8*).

Pour celui qui se sent uni au Seigneur par la reconnaissance, c'est un besoin de lui apporter des sacrifices. Cela n'est pas considéré comme l'accomplissement d'un devoir, mais c'est un besoin intérieur qui découle de la connaissance que nous devons tout à Dieu. Dans le même temps, un tel homme ne passe pas devant la misère et les besoins du prochain. Il fait preuve de générosité, sans calcul, et donne avec joie de ce qu'il possède. Cette générosité se manifeste également, entre autres, par le fait que nous soutenons nos frères et sœurs dans les régions pauvres du monde par notre offrande et nos dons, afin qu'ils puissent eux aussi disposer de ce qui est nécessaire d'un point de vue spirituel et matériel. Dieu lui-même est généreux, et nous voulons également le suivre à cet égard !

2 septembre 2020